

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-13

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la remise d'une fiche standardisée d'information concernant l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt et portant application de l'article L. 312-6-2 du code de la consommation ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 février 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve de la modification suivante au 2° de l'article 1^{er} du projet : supprimer la seconde phrase du III de l'article R. 312-0 du code de la consommation.

Fait le 13 février 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

La Présidente,



Delphine D'AMARZIT